

L'ARCHIVAGE À VALEUR PROBANTE DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES

Filière
Numérique

Archivez légalement tous vos documents numériques dans un coffre-fort électronique sécurisé



Qu'est-ce que l'archivage à valeur probante ?

L'archivage à valeur probante s'inscrit dans une démarche de dématérialisation des documents.

Il garantit l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.



Pourquoi archiver ?

La dématérialisation des données entraîne une croissance importante des besoins en archivage électronique.

Comme pour une archive papier, une archive électronique peut servir à des fins probatoires (en cas de litiges par exemple).



Quels documents archiver ?

Contrats, factures, commandes, dossiers clients : 10 ans

Documents sociaux : 30 ans

Documents et pièces comptables (bilans, comptes de résultats...) : 10 ans

Bulletins de paie : 5 ans

La solution : le coffre fort électronique d'Edokial

Le coffre fort électronique permet :

- La centralisation de vos documents importants
- Un accès en temps réel à vos données grâce à une interface Web
- La traçabilité des opérations effectuées
- La garantie de l'intégrité du document



Son processus :

- Authentification sécurisée de l'utilisateur
- Horodatage, calcul d'empreinte, scellement et traçabilité
- Accessibilité en ligne via une interface Web sécurisée (HTTPS)
- Hébergement des données dans des locaux sécurisés

Vos bénéfices :

- Garantie de l'intégrité et de la conservation de vos documents sur le long terme
- Sécurité d'accès
- Réduction des délais et des coûts de traitement des données
- Partage de l'accès à l'information en interne ou avec des tiers
- Suppression des risques de perte ou de destruction de vos données

édokial
Éditiquement votre

Nous contacter :

Edokial
Causse Comtal
12340 BOZOULS
Tél: 04.77.48.44.44

N°Indigo 0 820 20 31 12
0,09 € TTC / MN

contact@edokial.com

www.edokial.com



Albi • Carcassonne • Grenoble • Paris • Rodez • Saint-Etienne